



Heurt engin-piéton

Quinze solutions
pour des chantiers sûrs



REMERCIEMENTS

L'OPPBTB remercie l'ensemble des professionnels qui ont sélectionné les solutions présentées dans ce guide et en particulier :

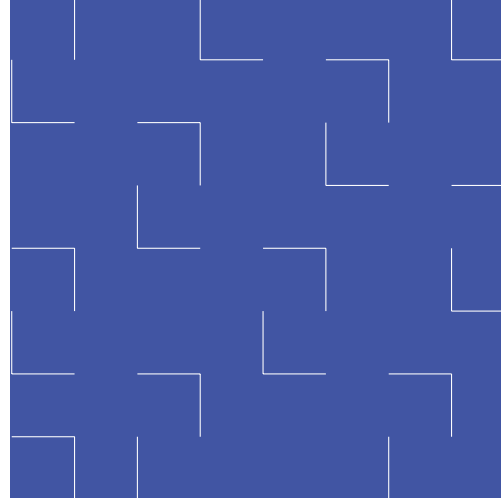
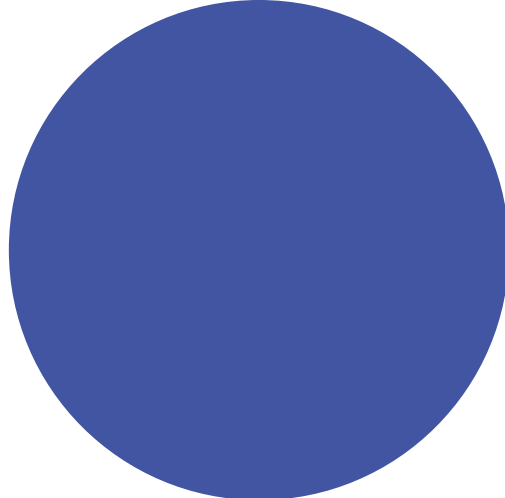
- **Gagneraud :**
Sébastien Ronot
- **EDF :** Christian Andrieux
- **IRIS-ST :**
Pauline Goineau
- **SAML :** Yann Souriau
- **Société du Canal Seine Nord Europe :**
Jean-Charles Marzin
- **STPI :** Julien Barnabé et Rémi Chipeaux
- **UMAN GROUP :**
Julien Monthel
- **Vinci Construction Division Routes :**
Nicolas Wolff



L'OPPBTB est l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics. Sa mission est de conseiller, former et informer les entreprises de ce secteur à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et à l'amélioration des conditions de travail.

L'OPPBTB s'appuie sur des équipes réactives, engagées et professionnelles pour promouvoir et développer l'offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, son activité ou son niveau d'expertise en prévention. L'Organisme fait de la prévention un véritable levier de performance et de progrès et met à disposition sur son site www.preventionbtp.fr des publications, outils pratiques, fiches conseils, solutions, vidéos, ainsi que des articles d'actualité pour aider les entreprises dans leur gestion de la prévention.

ISBN : 978-2-7354-0501-5



Heurt engin-piéton

Quinze solutions
pour des chantiers sûrs



Avant-propos

Les heurts engin piéton surviennent dans des situations très variées. Quelque **72 %** des accidents ont lieu dans les travaux publics, un secteur qui représente 20 % des effectifs du secteur de la construction.

Ils concernent aussi bien les petites entreprises que les grandes. Sur un chantier, dans un atelier ou un dépôt, une collision peut se produire en cas de croisement de flux de circulation, de visibilité insuffisante, de manœuvres en marche arrière, de conditions de circulations défavorables, de pertes de vigilance des conducteurs-piétons ou d'activation de commandes par inadvertance... ou encore d'absence d'homme trafic.

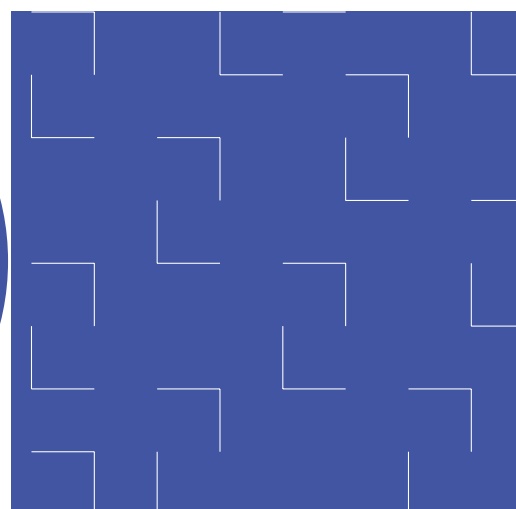
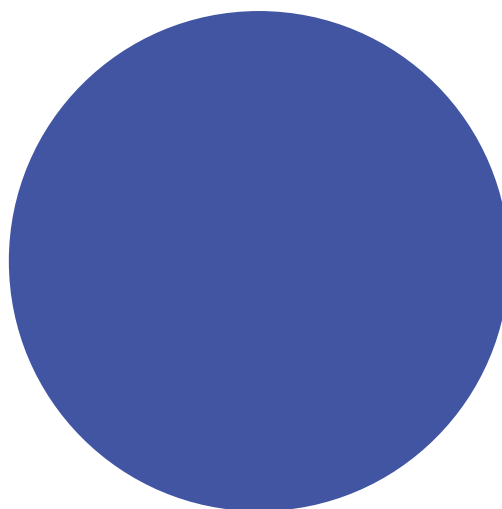
Pour se prémunir de ce risque, il existe des solutions pratiques à mettre en œuvre et qui permettent de gagner en prévention et en performance.

Un repérage préalable du chantier suivi d'une analyse de risques permettent de réaliser une **préparation de travaux** adaptée et de définir des moyens appropriés pour travailler en sécurité.

En complément, différentes solutions techniques proposées par des constructeurs d'engins ou des équipementiers peuvent être utilisées.

Ces mesures doivent être complétées par la formation et la sensibilisation de tous les acteurs du chantier.

Ce guide recense 15 pratiques qui ont fait leurs preuves dans des entreprises du BTP pour prévenir les collisions ou d'en limiter les conséquences. Ces pratiques sont évaluées en termes d'efficacité en prévention, de facilité de mise en œuvre et de coût. Les éventuelles limites d'utilisation sont également mentionnées.







Sommaire

Synthèse	6
Chiffres clés	8
Cinq réflexes à adopter	10
Solutions d'organisation	12
1 / Séparer physiquement les flux	14
2 / Installer des passerelles de franchissement pour éviter les croisements	16
3 / Mettre en place un sens unique de circulation	18
4 / Matérialiser les cheminements piétons avec des tapis de couleur	20
5 / Désigner un homme trafic sur le chantier	22
6 / Imposer le stationnement des véhicules et des engins en marche arrière	24
7 / Définir des points dédiés aux appels téléphoniques	26
Solutions techniques	28
8 / Opter pour des systèmes de détection de piétons	30
9 / Choisir des engins avec un freinage automatique d'urgence	32
10 / Utiliser un avertisseur de recul « Cri du lynx »	34
11 / Brider la vitesse des véhicules et des engins	36
12 / Utiliser des casques à conduction osseuse	38
13 / Porter des gilets haute visibilité à LED	23
Solutions de formation et sensibilisation	30
14 / Organiser des ateliers de sensibilisation aux angles morts	32
15 / Aborder le risque de heurt à chaque accueil et à chaque briefing de poste	33
Pour en savoir plus	48

Synthèse

Le heurt entre un engin de chantier ou un véhicule et un piéton constitue l'un des risques majeurs dans le secteur du BTP. Les conséquences peuvent être particulièrement graves, voire mortelles. Chaque année, entre 10 et 20 accidents sont à déplorer. La majorité des victimes est âgée de plus de 40 ans, ce qui montre que l'expérience ne protège pas. Par ailleurs, ces accidents touchent toutes les tailles d'entreprises et toutes les phases de travaux.

Neuf facteurs de risques sont à l'origine de ces collisions, allant du croisement des flux de circulation jusqu'à la perte de vigilance des uns et des autres, en passant par la visibilité insuffisante ou les manœuvres... Ils sont identifiés précisément ci-contre.

Ces accidents ne sont pas une fatalité : ils peuvent être évités grâce à une organisation rigoureuse et à l'implication de tous les acteurs du chantier. La prévention commence dès **la préparation du chantier**, sous la responsabilité de l'encadrement. Des aides à la conduite peuvent également être utilisés en complément. La sécurité repose aussi sur le comportement quotidien des **conducteurs d'engins** et **des piétons**, chacun ayant un rôle essentiel à jouer.

Les 9 facteurs de risque suivants à l'origine des collisions



1. Présence de piétons (internes au chantier ou passants) et multiplication des intervenants.



6. Conditions environnementales ou climatiques **défavorables**, exigüité des lieux, densité du trafic.



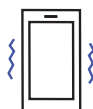
2. Croisement des flux de circulation.



7. Défaut de dimensionnement des pistes et de leur stabilité, entretien des pistes insuffisant, présence d'obstacles...



3. Visibilité insuffisante : angles morts, travail de nuit, surface vitrée réduite, chargement et équipements, propreté des équipements de vision.



8. Perte de vigilance des conducteurs et des piétons, liée à la fatigue, à l'habitude, à des moyens de communication inadaptés, des distracteurs (dont smartphones), à la médication ou aux pratiques addictives



4. Manœuvre ou circulation en **marche arrière**.



9. Activation par inadvertance des joysticks ou des commandes.



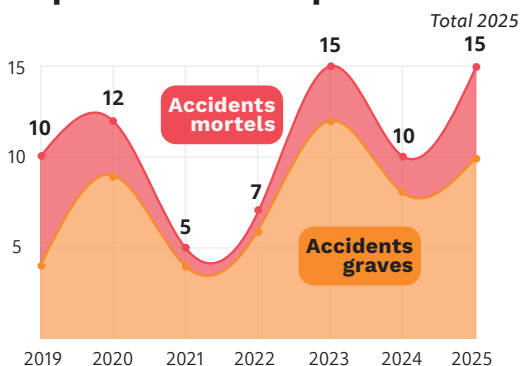
5. Absence d'homme trafic.

Chiffres clés

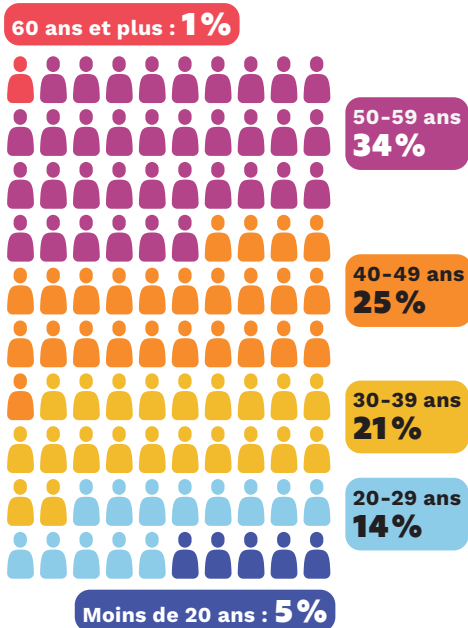
Heurts engin-piéton : état des lieux...

Cette double page présente, à gauche, les éléments marquants de la sinistralité liée au heurt engin-piéton dont l'évolution du nombre d'accidents graves et mortels. La page de droite synthétise la perception du risque exprimée par 3 661 professionnels (enquête menée par l'OPPBTB).

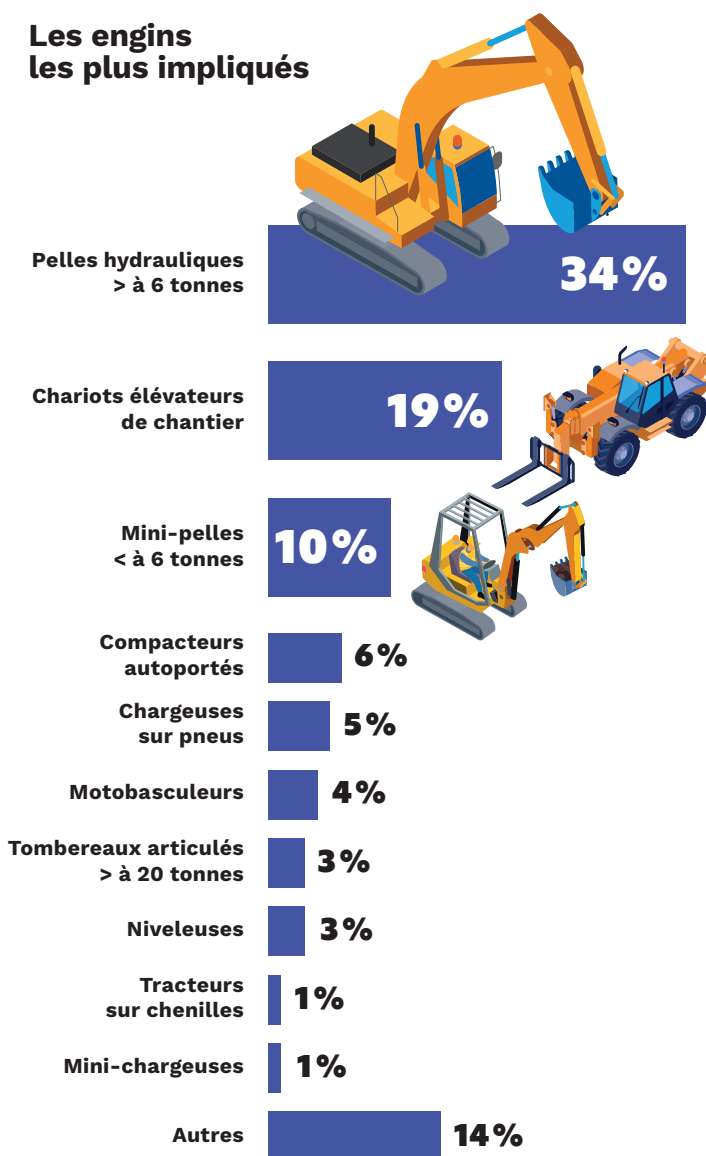
Des accidents du travail qui ne diminuent pas



Des victimes plutôt âgées : 6/10 ont plus de 40 ans



Les engins les plus impliqués



... et remontées du terrain

Une proximité quotidienne avec les engins



À quelle fréquence vos salariés travaillent-ils à proximité d'engins ?

UNE À PLUSIEURS FOIS PAR JOUR

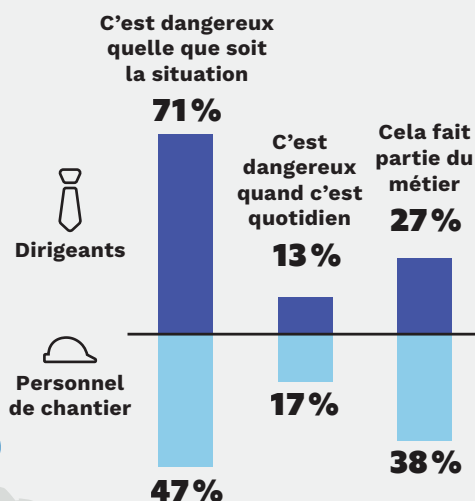


UNE À PLUSIEURS FOIS PAR SEMAINE



Une dangerosité banalisée par les personnels de terrain

Comment percevez-vous le travail d'un salarié au sol à proximité d'un engin ?



L'inattention particulièrement pointée du doigt

Selon vous, quelles sont les principales causes d'accident entre engins et salariés au sol ?



69%
Inattention du conducteur



59%
Inattention du compagnon au sol

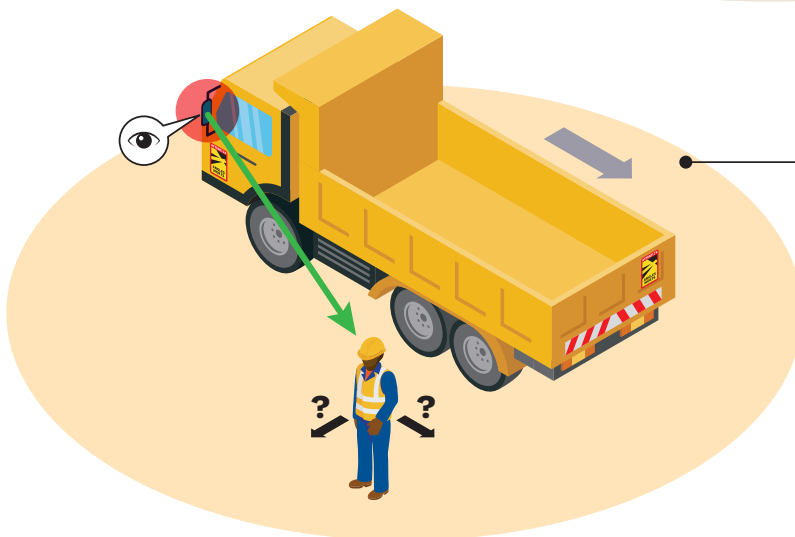


46%
L'organisation du chantier

Heurt engin-piéton : 5 réflexes à adopter

1 Séparer les zones d'évolution des engins des circulations piétons

- Définir en amont les flux lors de la préparation de chantier,
- Séparer physiquement ces flux dès l'implantation du chantier,
- Évaluer les risques dans le document unique (DU) et consigner les actions de prévention correspondantes.



4

Vérifier qu'il n'y a personne sur la trajectoire

- Vérification systématique avant toute manœuvre,
- Marche avant ou arrière : même vigilance.

2

Former et sensibiliser tous les intervenants

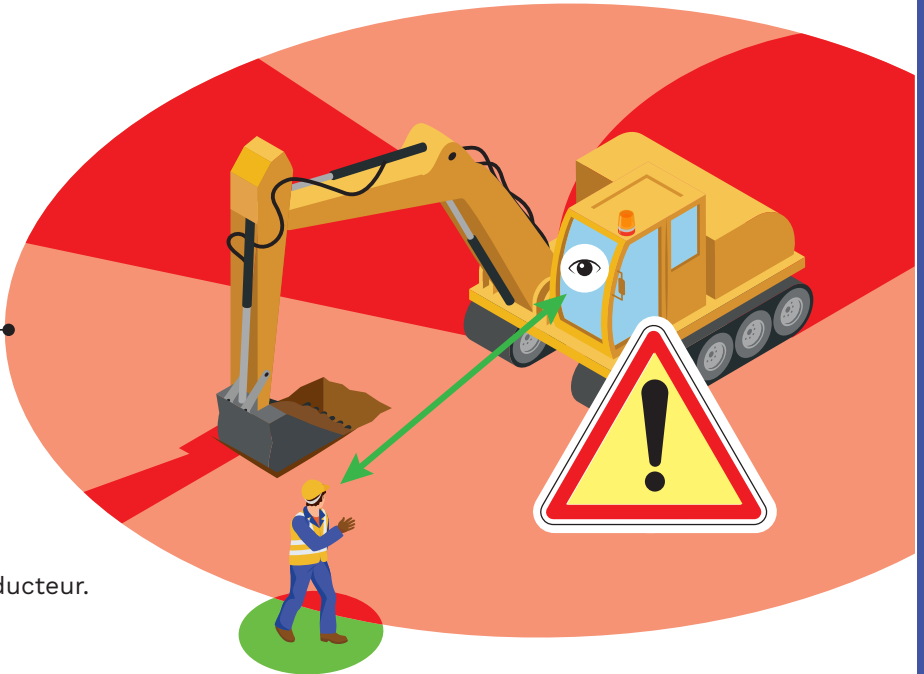
- Former les encadrants et équipes,
- Rappeler les mesures de prévention régulièrement,
- Accueil chantier obligatoire pour les permanents, intérimaires, CDD, prestataires, stagiaires...



3

S'éloigner des engins en mouvement

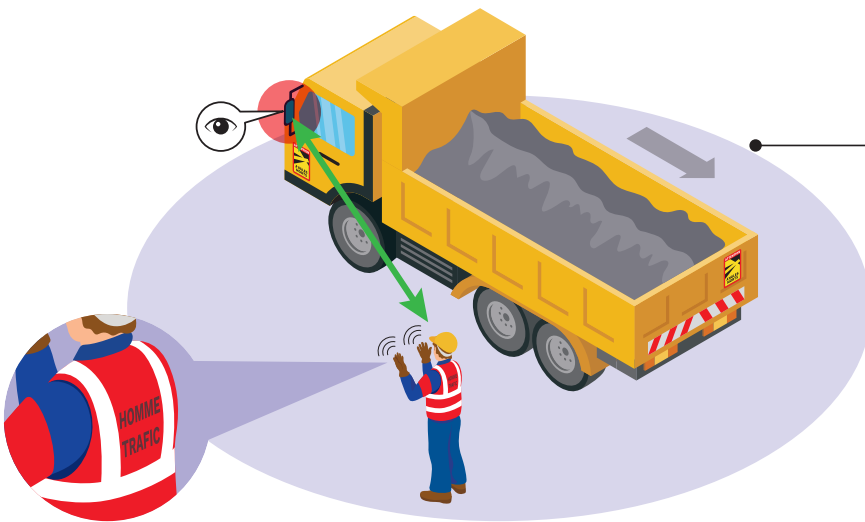
- Ne jamais approcher un engin si le conducteur ne vous a pas vu : Il doit avoir compris vos intentions,
- Connaître et repérer les angles morts après y avoir été sensibilisé,
- Se signaler clairement auprès du conducteur.

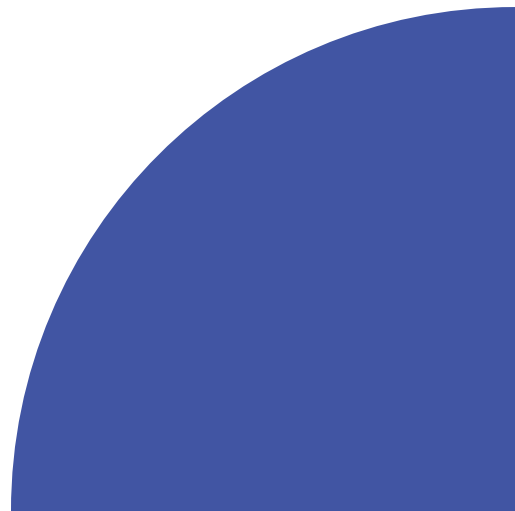
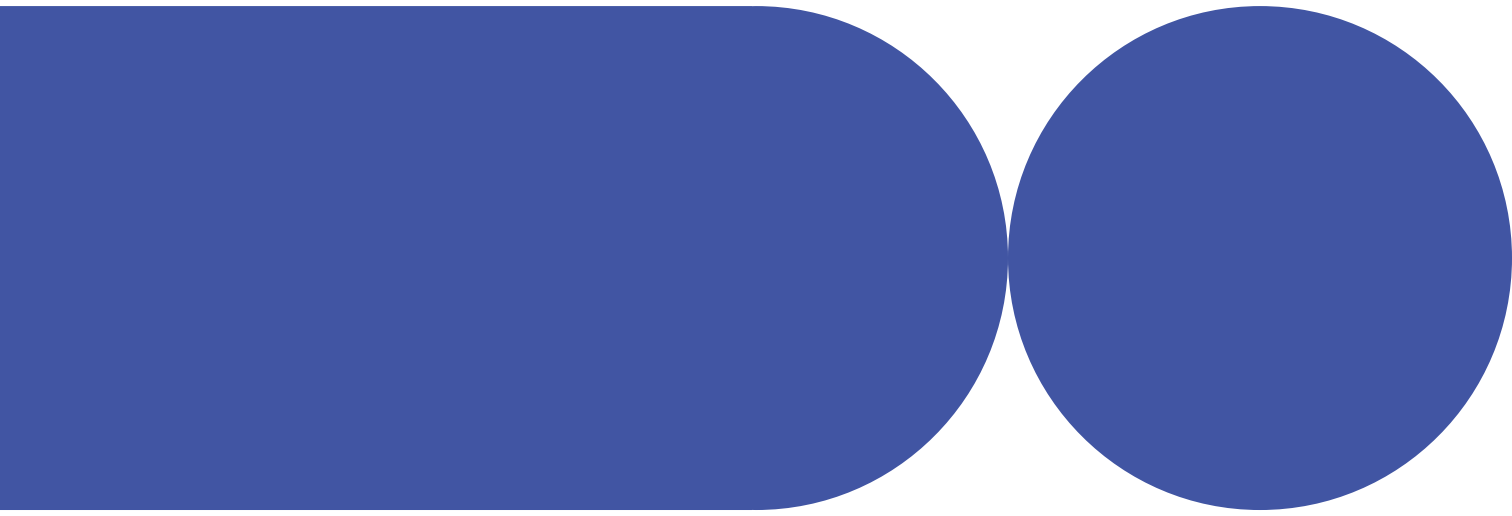


5

En cas de visibilité réduite, se faire guider

- Appel obligatoire à un homme trafic si visibilité partielle,
- Homme trafic formé, désigné, identifiable,
- S'applique à toutes les manœuvres.







1

Solutions d'organisation

L'organisation comprend la phase de préparation de chantier ainsi que la phase réalisation des travaux.

La préparation de chantier est la clé pour prévenir le risque de heurts engin – piéton. Elle doit être adaptée aux différentes situations de travail. Cela permet de gagner en prévention et en performance.

L'analyse des risques permet de tenir compte également de la coactivité et d'intégrer les risques importés.

1

Séparer physiquement les flux

La mise en place de **barrières physiques** difficilement franchissables pour séparer physiquement les flux des véhicules et des engins de ceux des piétons, contribue à assurer la sécurité des piétons. Ces barrières peuvent être des glissières en béton armé, des Baliroad ou bien des barrières Heras. Elles peuvent être installés sur les bases-vie et sur les chantiers. Cette pratique est demandée par certains maitres d'ouvrage dans les appels d'offre.

PRINCIPE GÉNÉRAL DE PRÉVENTION SUIVI

N°1 : Éviter les risques*



POINTS CLÉS

- > Efficacité en prévention : ★★☆☆
- > Facilité de mise en œuvre : ★★☆☆
- > Coût : moyen
- > Points de vigilance : mise en place de barrières Heras (et a fortiori de GBA) difficilement applicable sur des petits chantiers ou des chantiers de courte durée

POUR EN SAVOIR PLUS

Sécuriser les déplacements à pied sur le chantier avec des glissières en béton armé



* Voir les 9 principes généraux de prévention (PGP) en page 21.

2 Installer des passerelles de franchissement pour éviter les croisements

Séparer les flux de circulation des engins, des véhicules et des piétons permet d'éviter tout risque de collision.

Les passerelles de franchissement sont souvent utilisées pour permettre la circulation des piétons ou des équipes du BTP au dessus de voies publiques ou des voies ferrées.

Pourquoi ne pas le faire également au sein des chantiers ?

PRINCIPE GÉNÉRAL DE PRÉVENTION SUIVI

N°1 : Éviter les risques



POINTS CLÉS

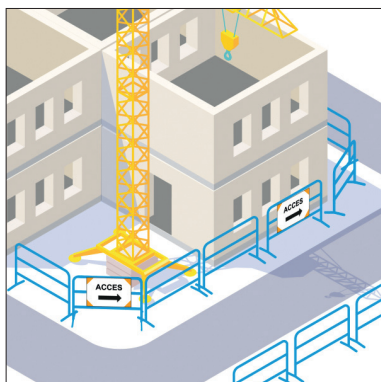
- > Efficacité en prévention : ★★☆☆
- > Facilité de mise en œuvre : ★★
- > Coût : assez élevé
- > Points de vigilance : **difficilement applicable sur des petits chantiers ou des chantiers de courte durée. Moyens de mise en place et de dépose des passerelles à prévoir**

3 Mettre en place un sens unique de circulation

Plus de **40% des heurts** recensés ont lieu lors d'une **marche arrière**.
Prévoir un **sens unique de circulation** sur les chantiers ou sur les zones de stockage permet de supprimer le risque d'accident lors des manœuvres ou en marche arrière.
Si c'est possible, on peut également prévoir une entrée, et une sortie au chantier, et non une entrée servant également de sortie.

PRINCIPE GÉNÉRAL DE PRÉVENTION SUIVI

N°1 : Éviter les risques



POINTS CLÉS

- > Efficacité en prévention : ★★★★★
- > Facilité de mise en œuvre : ★★★
- > Coût : moyen
- > Points de vigilance : **pratique à prévoir en phase de préparation de chantier**

POUR EN SAVOIR PLUS

Une circulation à sens unique pour éviter les collisions sur les chantiers



4 Matérialiser les cheminements piétons avec des tapis de couleur

Cette pratique consiste à utiliser des **tapis de couleur** afin de matérialiser les voies de circulation des piétons.

Sur les chantiers ou sur les dépôts, les **piétons** seront ainsi **encouragés à rester sur le tapis**, et à ne pas empiéter sur une zone où des véhicules ou des engins circulent ou travaillent.

PRINCIPE GÉNÉRAL DE PRÉVENTION SUIVI

N°3 : Combattre les risques à la source



POINTS CLÉS

- > Efficacité en prévention : ★★★★★
- > Facilité de mise en œuvre : ★★★★★
- > Coût : faible
- > Points de vigilance : **attention au risque de glissades par temps pluvieux**

POUR EN SAVOIR PLUS

Équiper le chantier avec un tapis de circulation doté de bandes réfléchissantes



5 Désigner un homme trafic sur le chantier

Afin d'organiser la circulation et de maîtriser les **manœuvres sur chantier**, certaines entreprises imposent une procédure **homme-traffic**, dès que le risque de heurt engin-piéton est présent ; Un membre de l'équipe, formé aux manœuvres de guidage, identifiable par son gilet dédié, est chargé de la **circulation et de la manœuvre des engins et des véhicules**.

PRINCIPE GÉNÉRAL DE PRÉVENTION SUIVI

N°7 : Planifier la prévention

© Vinci construction division routes



© Lipsium

POINTS CLÉS

- > Efficacité en prévention : ★★☆☆
- > Facilité de mise en œuvre : ★★☆☆
- > Coût : faible
- > Points de vigilance : **formation aux gestes conventionnels, positionnement lors des manœuvres**

POUR EN SAVOIR PLUS

Quelle est la différence entre un chef de manœuvre et un homme trafic ?



6 Imposer le stationnement des véhicules et des engins en marche arrière

Il y a sensiblement moins d'accidents lorsque l'on quitte un stationnement en marche avant, et non en marche arrière ; Imposer le **stationnement en marche arrière** réduit le risque de heurt lié au manque de visibilité. Pour encourager à se garer en marche arrière sur les parkings, vous pouvez mettre en place des panneaux d'affichage. Cela **facilite** également l'**évacuation d'urgence**, notamment en cas d'incendie.

PRINCIPE GÉNÉRAL DE PRÉVENTION SUIVI

N°9 : Donner les instructions appropriées aux travailleurs



POINTS CLÉS

- > Efficacité en prévention : ★★★★★
- > Facilité de mise en œuvre : ★★★★★
- > Coût : faible (coût des panneaux)
- > Points de vigilance : **manœuvres à prévoir**

POUR EN SAVOIR PLUS

Inciter à se garer en marche arrière pour une meilleure sécurité



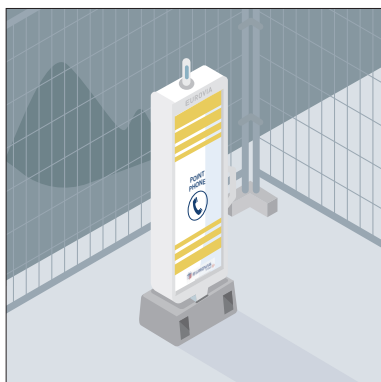
7 Définir des points dédiés aux appels téléphoniques

Les **téléphones** constituent un **distracteur d'attention majeur**, pour les conducteurs ou bien pour les piétons.

Le risque de heurt est très important, lorsqu'une personne passe un appel sur un chantier. Afin de réduire le risque, une zone de « **point phone** » peut être établie et matérialisée à proximité de la base vie.

PRINCIPE GÉNÉRAL DE PRÉVENTION SUIVI

N°3 : Combattre les risques à la source



- > Efficacité en prévention : ★★★★★
- > Facilité de mise en œuvre : ★★★★★
- > Coût : très faible (coût des panneaux)
- > Points de vigilance : **aucun**

POUR EN SAVOIR PLUS

Sécuriser les appels téléphoniques sur chantier avec des zones dédiées



Autres ressources



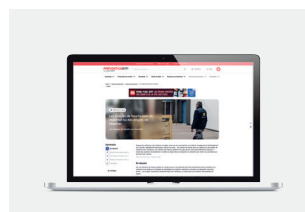
Mémo
Guider les manœuvres des engins et camions de chantier



Affiche
10 gestes pour guider les manœuvres



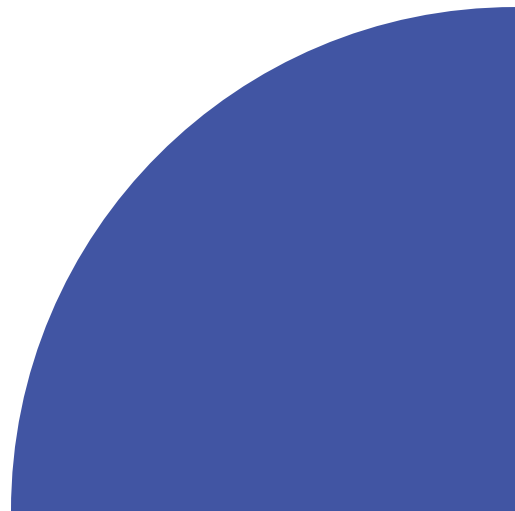
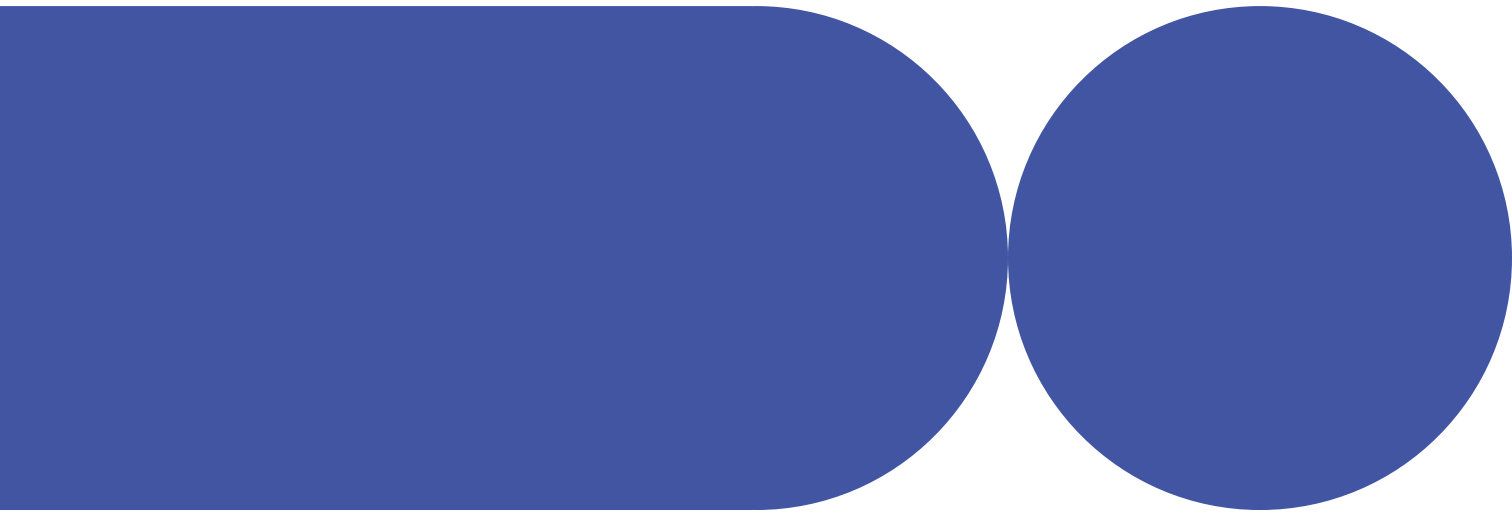
Vidéo
Le risque de heurts, c'est quoi dans le BTP



Zoom sur les risques
Les risques de heurts sur les chantiers

LES 9 PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PRÉVENTION (PGP)

1. Éviter les risques, c'est supprimer le danger ou l'exposition au danger.
2. Évaluer les risques, c'est apprécier l'exposition au danger et l'importance du risque afin de prioriser les actions de prévention à mener.
3. Combattre les risques à la source, c'est intégrer la prévention le plus en amont possible, notamment dès la conception des lieux de travail, des équipements ou des modes opératoires.
4. Adapter le travail au collaborateur, en tenant compte des différences interindividuelles, notamment entre hommes et femmes, dans le but de réduire les effets du travail sur la santé.
5. Tenir compte de l'évolution de la technique, c'est adapter la prévention aux évolutions techniques et organisationnelles.
6. Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins, c'est éviter l'utilisation de procédés ou de produits dangereux lorsqu'un même résultat peut être obtenu avec une méthode présentant des dangers moindres.
7. Planifier la prévention en intégrant technique, organisation et conditions de travail, relations sociales et environnement.
8. Donner la priorité aux mesures de protection collective et n'utiliser les équipements de protection individuelle (EPI) qu'en complément des protections collectives si elles se révèlent insuffisantes.
9. Donner les instructions appropriées aux collaborateurs, c'est les former et les informer afin qu'ils connaissent les risques et les mesures de prévention





2

Solutions techniques

En complément de la préparation des chantiers, **différentes solutions techniques** visant à prévenir les heurts engin – piéton ou à en limiter les conséquences sont proposées par des constructeurs d’engins ou des équipementiers.

Ces solutions améliorent la visibilité au poste de conduite, alertent les conducteurs ou les piétons, ou permettent d’éviter les collisions.

Six dispositifs qui ont fait leurs preuves ont été sélectionnés. Ils sont tous complémentaires et nous vous conseillons de les associer.

8

Opter pour des systèmes de détection de piétons

Les technologies de détection tout obstacle basées sur des radars, lidar ou de l'ultrason sont éprouvées.

Depuis quelques années, l'analyse d'image a fait des progrès sensibles et permettent à un algorithme d'identifier un piéton se trouvant dans une zone à risque de collision.

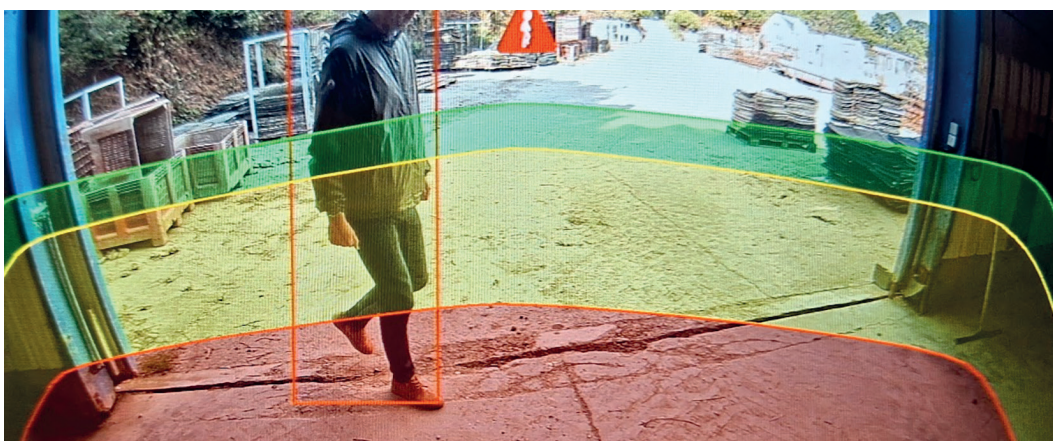
L'**offre en rétrofit** est désormais **pléthorique** chez les équipementiers.

Un nombre croissant de constructeurs (Caterpillar, Develon, Hyundai, Manitou, Volvo,...) proposent désormais ces **technologies en première monte** sur les matériels de leur gamme.

PRINCIPE GÉNÉRAL DE PRÉVENTION SUIVI

N°5 : Tenir compte de l'évolution de la technique

© Manitou



POINTS CLÉS

- > Efficacité en prévention : ★★★★★
- > Facilité de mise en œuvre : ★★★★★
- > Coût : faible
- > Points de vigilance : **organisation à mettre en place, pour les systèmes nécessitant le port de badges**

POUR EN SAVOIR PLUS

Un système de vision assistée à 360° sur pelle hydraulique pour détecter les piétons



9

Choisir des engins avec un freinage automatique d'urgence

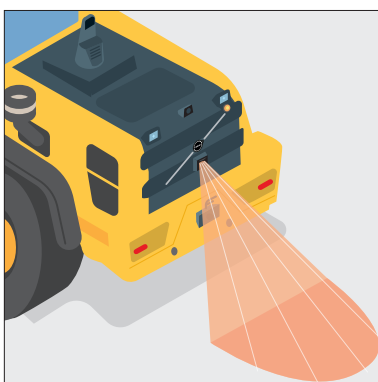
« *Prévenir le chauffeur, c'est bien, mais arrêter la machine, c'est mieux.* » Certains constructeurs d'engins proposent désormais un **freinage automatique d'urgence** sur leurs machines. Si un piéton se situe dans une zone « orange », une alerte est communiquée au chauffeur, et s'il se situe dans une zone à risque de collision, la machine freine automatiquement.

Cette technologie est disponible sur les **chargeuses sur pneus**, les **motobasculeurs** et les **compacteurs routiers**, et depuis début 2026, les premières **pelles hydrauliques équipées** sont arrivées sur le marché.

PRINCIPE GÉNÉRAL DE PRÉVENTION SUIVI

N°5 : Tenir compte de l'évolution de la technique

© Develon



POINTS CLÉS

- > Efficacité en prévention : ★★★★★
- > Facilité de mise en œuvre : ★★★★★
- > Coût : variable
- > Points de vigilance : **dispositif non disponible en seconde monte (sauf cas particuliers)**
Ne dédouane pas le chauffeur de vigilance

POUR EN SAVOIR PLUS

Un motobasculeur avec un freinage automatique d'urgence pour éviter les heurts



10 Utiliser un avertisseur de recul « Cri du lynx »

De nombreuses entreprises utilisent des systèmes d'avertisseur de recul « **cri du lynx** ». Ces dispositifs diminuent le risque de heurt engin/piéton tout en étant moins bruyants et moins agressifs que les dispositifs habituels.

Le signal sonore produit est **directionnel** et discontinu. Les compagnons savent instantanément de quelle direction vient le bruit. Il est **auto-adaptatif**, avec un niveau sonore qui peut se caler de 3 à 5 dB au dessus du **niveau ambiant**.

PRINCIPE GÉNÉRAL DE PRÉVENTION SUIVI

N°5 : Tenir compte de l'évolution de la technique



POINTS CLÉS

- > Efficacité en prévention : ★★★★★
- > Facilité de mise en œuvre : ★★★★★
- > Coût : faible
- > Points de vigilance : **aucune limite d'utilisation**

POUR EN SAVOIR PLUS

Améliorer la sécurité sur chantier avec un avertisseur de recul à faible empreinte acoustique



11

Brider la vitesse des véhicules et des engins

Les matériels vont vite sur les chantiers !

A 25 km/h, un véhicule ou un engin parcourt **7 m en une seconde**, alors que le temps de réaction d'un chauffeur ou d'un piéton peut être de l'ordre de quelques secondes.

Des entreprises ont pris le parti de limiter la vitesse des véhicules en marche avant ou en marche arrière. Cela **augmente le temps avant collision**, et **incite les conducteurs à rouler en marche avant**. L'adoption d'un bridage physique de la vitesse à 5 km/h en marche arrière sur les balayeuses n'a pas eu d'impact sur la productivité.

Dispositif retrofittable si techniquement possible.

PRINCIPE GÉNÉRAL DE PRÉVENTION SUIVI

N°6 : Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins



© S2B



POINTS CLÉS

- > Efficacité en prévention : ★★★★★
- > Facilité de mise en œuvre : ★★★★★
- > Coût : variable
- > Points de vigilance : **manœuvres ou bien raquettes de retournement à prévoir**

12 Utiliser des casques à conduction osseuse

Plusieurs entreprises ont doté leurs équipes de **casques à conduction osseuse**, couplés à des protections auditives moulées, pour optimiser la transmission des informations dans les environnements de travail bruyants.

Facile à porter, ce dispositif améliore la **réactivité** et la **sécurité** de ses utilisateurs, en évitant aux piétons de devoir pénétrer dans la zone d'évolution des engins pour communiquer avec les conducteurs.

PRINCIPE GÉNÉRAL DE PRÉVENTION SUIVI

N°5 : Tenir compte de l'évolution de la technique



POINTS CLÉS

- > Efficacité en prévention : ★★★★★
- > Facilité de mise en œuvre : ★★★
- > Coût : faible
- > Points de vigilance : **équipement de toute l'équipe, vérification périodique de la charge des batteries**

POUR EN SAVOIR PLUS

Un casque à conduction osseuse pour communiquer efficacement sur le chantier



13

Porter des gilets haute visibilité à LED

Un gilet haute visibilité à Led signale visuellement la présence des compagnons dans toutes les conditions de luminosité (jour, brouillard, tombée de la nuit, nuit...). Il apporte une **sécurité supplémentaire** sur les chantiers.

PRINCIPE GÉNÉRAL DE PRÉVENTION SUIVI

N°5 : Tenir compte de l'évolution de la technique



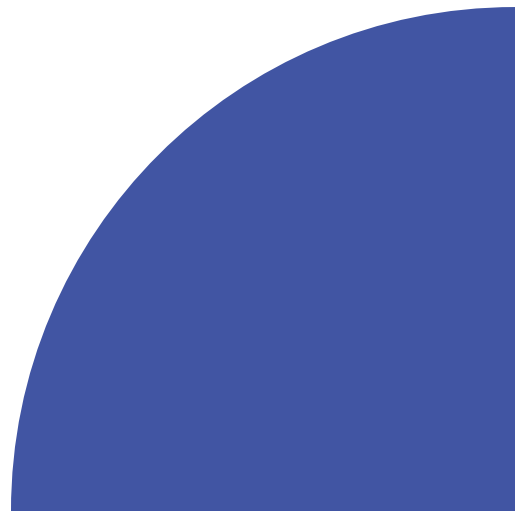
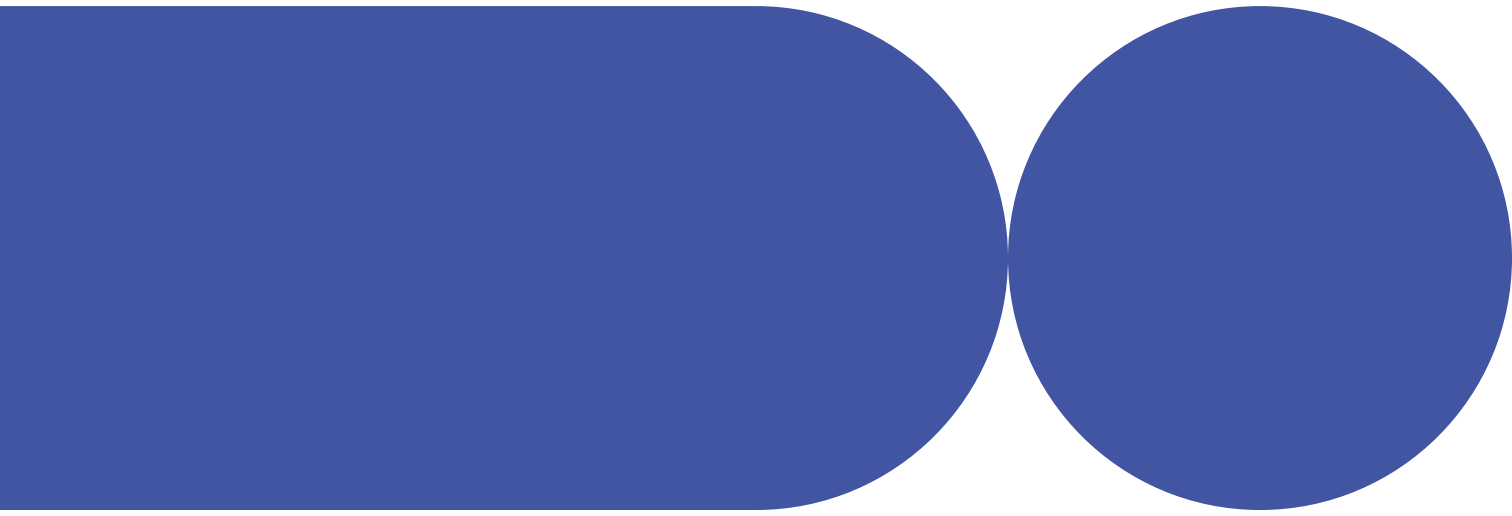
POINTS CLÉS

- > Efficacité en prévention : ★★★★★
- > Facilité de mise en œuvre : ★★★★★
- > Coût : faible
- > Points de vigilance : **état des batteries**

POUR EN SAVOIR PLUS

Un gilet haute visibilité à Led pour plus de sécurité







3

Solutions de formation et sensibilisation

Les encadrants et les équipes chantier doivent être formés aux risques et aux conséquences des heurts engin – piéton, ainsi qu’aux modes opératoires et aux différentes techniques de sécurisation qui existent. Des rappels réguliers de ces mesures de prévention sont toujours utiles.

Un accueil sur chantier de l'ensemble du personnel permet de présenter le contexte des travaux et d'exposer les consignes à appliquer.

Par ailleurs, **le briefing de poste** hebdomadaire ou journalier permet de faire un point sur l’avancée du chantier, et également de partager les mesures de prévention concernant les prochaines tâches.

14 Organiser des ateliers de sensibilisation aux angles morts

Afin de réduire le nombre de presque-accidents et d'accidents liés à des collisions engins de chantier, véhicules (ou camion) et piétons, des entreprises organisent des **ateliers de sensibilisation aux angles morts** sur les engins.

Cette action a permis un changement radical des comportements et une **baisse notable des situations à risque**.

PRINCIPE GÉNÉRAL DE PRÉVENTION SUIVI

N°9 : Donner les instructions appropriées aux travailleurs



POINTS CLÉS

- > Efficacité en prévention : ★★☆☆
- > Facilité de mise en œuvre : ★★☆☆
- > Coût : très faible
- > Points de vigilance : **aucun**

POUR EN SAVOIR PLUS

Sensibiliser les salariés aux angles morts lors d'un atelier



15

Aborder le risque de heurt à chaque accueil et à chaque briefing de poste

La prise de conscience du risque de heurt engin-piéton constitue un facteur clef afin de prévenir les collisions.

Cette pratique consiste à sensibiliser chaque intervenant lors des accueils sécurité sur le site : personnel permanent, intérimaires, CDD, apprentis, livreurs, stagiaires ou prestataires, représentant de la MOA ou MOE.

PRINCIPE GÉNÉRAL DE PRÉVENTION SUIVI

N°9 : Donner les instructions appropriées aux travailleurs

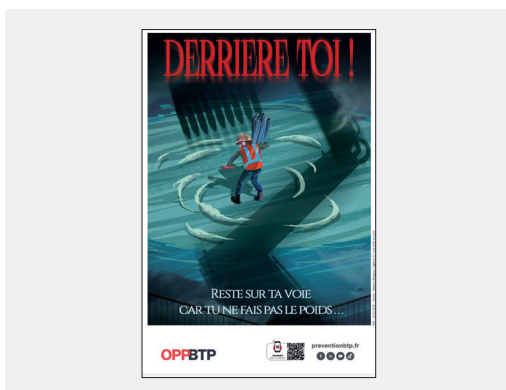


POINTS CLÉS

- > Efficacité en prévention : ★★★★★
- > Facilité de mise en œuvre : ★★★★★
- > Coût : très faible
- > Points de vigilance : **n'oublier personne !**

Autres ressources sur preventionbtp.fr

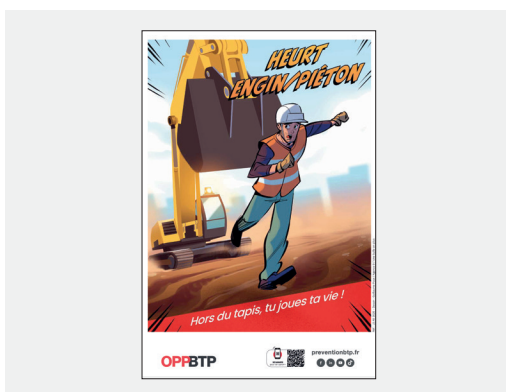
Affiches prévention



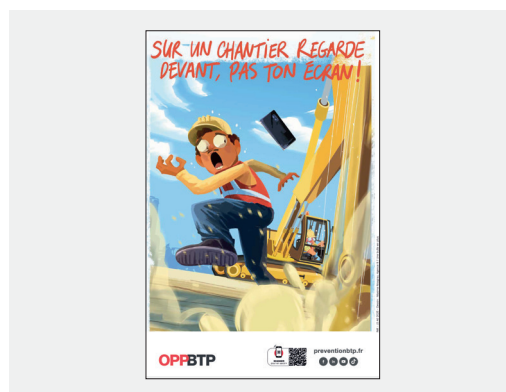
Derrière toi, reste sur ta voie car tu ne fais pas le poids



Chacun son chemin, pour leur sécurité, il faut les séparer



Hors du tapis, tu joues ta vie



Sur un chantier regarde devant, pas ton écran



TÉLÉCHARGEZ LES AFFICHES DE LA CAMPAGNE SUR PREVENTIONBTP.FR

Les affiches de la campagne Heurt engin-piéton :

- Le chantier c'est pas un crash test
- Léo n'a pas reçu qu'un texto
- Sarah était dans l'angle mort
- Le camion allait un peu vite pour Ali



Ressources partenaires :



CECE-FIEC-EFBWW
Travailler plus en sécurité avec les machines de construction



INRS
ED 6083 « Prévenir les collisions engin-piéton – Dispositifs d'avertissement »



Cnam
Recommandation R434 « Prévention des risques occasionnés par les véhicules et engins circulant ou manœuvrant sur les chantiers du BTP »



INRS
ED 6457 « Organiser la prévention des risques de collision entre les engins et les piétons »

HEURT ENGIN-PIÉTON : LES SOLUTIONS POUR TRAVAILLER EN SÉCURITÉ

Consultez la boîte à outil sur preventionbtp.fr en flashant ce QRCode





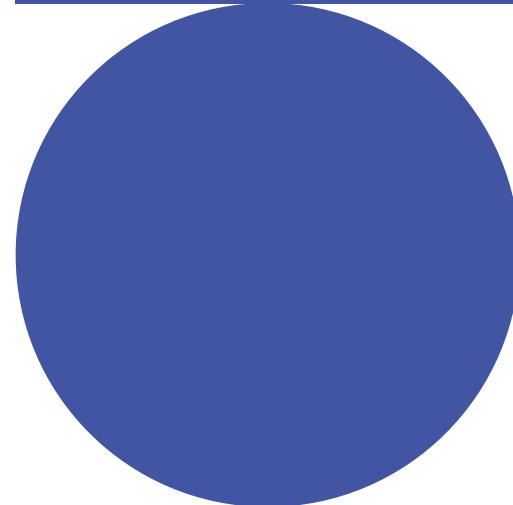
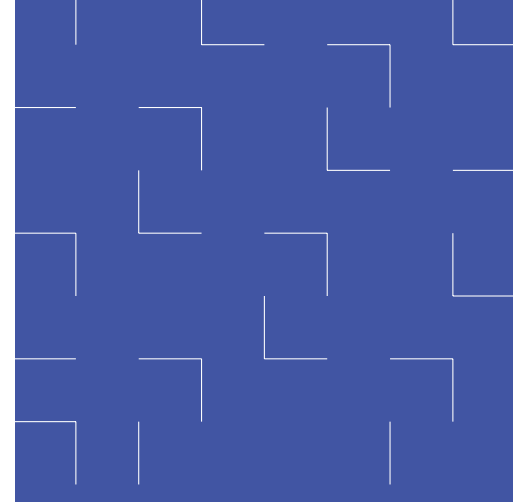
L'OPPBTP met à jour, dès que cela s'avère nécessaire, les documents mis à la disposition du public sur son site internet preventionbtp.fr. Néanmoins, certains d'entre eux peuvent être téléchargés et republiés par des sites tiers. Lorsque vous utilisez ces documents portant le logo OPPBTP, nous vous invitons à vérifier qu'ils constituent la dernière version à jour, l'OPPBTP n'étant pas responsable de l'utilisation qui peut être faite de documents obsolètes.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'OPPBTP est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction, par un art ou un procédé quelconque (article L. 122 du Code de la propriété intellectuelle). Cette représentation ou reproduction par quelque procédé que ce soit constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

© OPPBTP 2026

Direction artistique : Agence IDIX
Crédits photos : Adobe Stock, OPPBTP
Illustration : Lipsum - Idix - Scriptoria

Réf. : J2 G01 26 – ISBN : 978-2-7354-0585-5 – 1^{re} édition : février 2026 – Dépôt légal : février 2026



OPPBTP

Organisme Professionnel de Prévention
du Bâtiment et des Travaux Publics

**Retrouvez toutes les publications
sur preventionbtp.fr**



Scanner le QRCode
pour en savoir plus.